



ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Mairie de Troarn

Arrêté n° : M2025016A

Le Maire de Troarn,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération n°13-CM-2021-051 du 14 décembre 2021 portant détermination des ratios promus/promouvables après avis du Comité Technique en date du 10 novembre 2021,

Vu l'arrêté fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} novembre 2022.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le **tableau annuel d'avancement** de grade au titre de l'année **2025** est établi comme suit :

• **Avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe :**

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Mme EVE Edwige	Adjoint Administratif Territorial	01/04/2025

• **Avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal :**

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
M. DAÏN Oliver	Agent de Maîtrise	01/04/2025

• **Avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} Classe :**

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Mme MICHELET Véronique	Adjoint Technique Territorial	01/04/2025
Mme DUPONT Monique	Adjoint Technique Territorial	07/04/2025

• **Avancement au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} Classe :**

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
Mme LECLERC Séverine	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	01/04/2025
M. LIARD Stéphane	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	01/04/2025
M. VAYER Xavier	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} Classe	01/04/2025

ARTICLE 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique susvisé.

Fait à TROARN, le 30 janvier 2025.

Le Maire,



Christian LE BAS

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr